

## **RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

Le Comité permanent des affaires législatives présente son premier rapport.

### **Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 30 novembre 2021, à 10 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

### **Question à l'étude :**

Le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année se terminant le 31 décembre 2020.

### **Composition du Comité :**

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié le 19 novembre 2020, le 3 décembre 2020 et le 18 mai 2021, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 30 novembre 2021 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

- M<sup>me</sup> FONTAINE;
- M. le *ministre* GOERTZEN;
- M<sup>me</sup> MARCELINO;
- M. le *ministre* REYES;
- M. SMOOK;
- M. WOWCHUK.

Le Comité a élu :

- M. SMOOK à la présidence;
- M. WOWCHUK à la vice-présidence.

### **Personne étant intervenue :**

M<sup>me</sup> Shipra Verma, *directrice générale des élections*

### **Rapport étudié et adopté :**

Le Comité a examiné le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année se terminant le 31 décembre 2020.

Le président,

Rapport présenté par :

\_\_\_\_\_  
M. SMOOK

Le 30 novembre 2021